

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

DÉCEMBRE 2022

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

Une année de plus se termine. Des festivités de l'été à celles de Noël, de l'inauguration de la Chapelle ND d'Espérance à la réouverture de la restauration scolaire, 2022 fut si riche d'activités et de concrétisations de projets que je ne l'ai pas vus passer. En dépit, d'un COVID toujours présent, nous avons su, je le crois, apprendre à vivre avec, et pu de nouveau se retrouver autour de moments conviviaux, culturels et festifs.

L'année 2023 arrive avec comme mot d'ordre général, vous l'aurez entendu comme moi, sobriété !

Le contexte inflationniste, l'augmentation du coût des énergies frappent chacun de nous. La mairie, en tant que collectivité n'est pas épargnée. C'est pourquoi nous comptons mettre les bouchées doubles sur les économies d'énergie. Nous avons d'ores et déjà travaillé sur le bâtiment de l'école du Boisset. Comme vous le savez, l'isolation, le changement des fenêtres et de la chaudière ont été terminés cet été. À l'automne, nous avons pu mettre en fonction l'équipement photovoltaïque. Les tous prochains investissements, en la matière, vont porter sur les huisseries du réfectoire du village et sur la poursuite de la rénovation de l'éclairage public. Nous étudions en parallèle, différentes pistes d'économies dans nos usages. L'équipe travaille dès maintenant à l'élaboration d'un budget tenant compte de ces difficultés.

2023 sera également une année marquée par le retour de la grande tradition Saint-martinoise des « Fileuses ». La mairie est fière de soutenir ce projet conduit par le Foyer Rural, en partenariat avec la Farandrôle. Bel exemple d'union de toutes les énergies !

Je terminerai en vous conviant à la cérémonie de vœux qui se tiendra mercredi 11 janvier à 18h30 à la Chapelle des Pénitents. Et d'ici là, comme le dirait Sylvie, notre secrétaire Ch'timi : « *Eune bonne fin d'année à ti z'autes. À béto, après ches fêtes* ».



« Du soleil plein des yeux ! » - © Monique AVELLA



Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL

SOMMAIRE

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »	4 & 5
« LA CULTURE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE...».....	6
QUOI DE NEUF À LA BIBLI ?.....	7
LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À LA RENCONTRE DES ÉCOLIERS DU VILLAGE.....	7
LES TRAVAUX DU TRIMESTRE EN IMAGES !.....	8
UN NOUVEL ÉQUIPEMENT ARRIVE BIENTÔT	8
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ	9 à 11
DES SERVICES À VOTRE SERVICE	11
NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS	11

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition décembre 2022
Imprimé par nos soins en 350 exemplaires
Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL-Maire et Maggy GRÉGOIRE



Célébrons ensemble la nouvelle année !

*Madame le Maire,
Le conseil municipal et
Les agents de la commune,*

*Ont le plaisir de vous convier à la
cérémonie de voeux qui aura lieu :*

Mercredi 11 janvier 2023

à 18h30

Chapelle des Pénitents

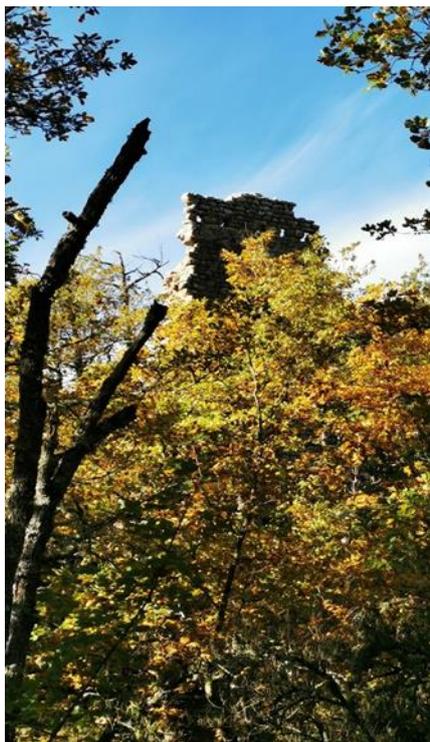
Saint Martin de Castillon



LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

« *Le concours photo a-t-il un avenir ? c'est vous qui le direz !* »

« Saint Martin et son Château oublié de...Castillon » - © Gérard ISIDOR



En couverture, pour ce mois de décembre 2022, une nouvelle photographie, « Du soleil plein les yeux ! », proposée par Monique AYELLA. Merci au lauréat et merci aux participants dont les photographies sont aussi présentées, tout au long de cet article.

Ce cliché, choisi parmi quatre images, est une fois de plus l'illustration du goût de certains Saint-Martinois pour la pratique de la photographie. Gageons que chacun de vous, recevant son trimestriel *L'Écho de Saint Martin*, est au moins un peu ému de découvrir la photo de couverture, de l'observer un tant soit peu et plutôt ravi de la commenter : « *Tiens, ce titre ? comme c'est amusant/bizarre/surprenant/poétique ! Et c'est encore tel ou tel qui a fait la photo ! Curieux, ce paysage ! Étonnantes, ces couleurs ! Oh, que c'est beau, ce ciel ! Etc.* » Nous devenons tous, pendant quelques instants, des lecteurs d'image et lecteurs d'autant plus perspicaces que la chose photographiée vous appartient un peu ! Oui, le sujet photographique du concours est la commune de Saint Martin de Castillon, dans tous ses états, les plus inattendus et... attendus chaque trimestre depuis un peu plus de deux ans.

C'est en septembre 2020 que nous vous avons proposé *L'Écho de Saint Martin* dans sa nouvelle formule, avec sa particularité de donner une image de l'un de vous à la une du journal. Vous lisez le numéro 10 de notre parution trimestrielle !

Bilans :

Pour parler chiffres : 25 photographes ont proposé 40 photographies dont 10 ont été sélectionnées pour les couvertures du journal ! Entre 2 et 7 concourants, selon les saisons !

Pour parler mots : des dizaines d'instant de plaisir à voir et à se laisser prendre, pour la beauté si subjective d'un cadrage unique, de couleurs qui font frissonner, et voici qu'arrive la sensation d'être saisi du désir de « déclencher » ! Le geste photographique est un acte fort qui prend par l'œil et court vite, que l'on ait en mains un Leica, un Hasselblad ou un portable sans autre histoire que la nôtre : le goût est en soi ! Ensuite, il faut oser envoyer le cliché – tous n'auront pas tenté l'aventure : pudeur ou dépit, manque de temps ou pas de goût pour le jeu du concours. Et puis, se faire plaisanter par les autres qui auront le bon mot lancé au bar ou au coin de la rue ! Aïe ! Il faut oser le regard des autres aussi quand on sait voir la magie dans un objectif !

Mais les autres ? Ils auront jeté un regard distrait ou sensible à la « photo », indifférents à ce plaisir de... photographie, ou peut-être un peu envieux de la petite audace du copain ou de l'amie qui a les honneurs de la couverture du journal local. Admiratifs, aussi : il faut l'espérer ! Ils sont les plus nombreux, ces lecteurs de l'image, et devraient être les premiers à saluer l'initiative !



« Réchauffement climatique » - © Alain LAVARENNE

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE » (suite)

Au sein de la commission culture, la question s'est posée de l'avenir du concours photo : certains élus constataient un essoufflement et l'arrêt du concours a même été envisagé. La commission a finalement accepté ma proposition de changement.

Vous l'aurez compris, j'aime la photographie... Je donne à parier que ce modeste concours de photographie « crée du lien », pour parler comme on parle maintenant : il crée de l'échange, de l'intime et ce n'est pas peu dans ce monde douteux. On ne saurait en rester là !

Pour parler avenir : les publications de mars et de juin 2023 proposeront un concours nouvelle formule, un thème précis sera annoncé. Le critère « sujet libre » tombe. Le critère « sujet imposé » arrive, et changera tous les trimestres. Prenez dès maintenant rendez-vous avec votre imagination !

En mars 2023, « les objets » : abandonnés, détournés, retrouvés, quotidiens, ils peuvent devenir... photographie !

En juin 2023, « les ombres » : ombres portées, ombre et lumière, ombre et silhouette, ombre et sillage, ombre et reflets... Toutes les portes sont ouvertes au regard... du photographe !

À l'automne 2023, la promesse ancienne, énoncée dès la création du concours, sera enfin tenue : une grande exposition « Regards sur Saint Martin ». Cette exposition présentera, bien sûr, toutes les photos proposées au concours depuis le début, soit une cinquantaine de photos, beaux tirages, bien encadrés. Vous découvrirez un choix de cartes postales anciennes, parfois peu connues... En outre, nous présenterons un choix d'œuvres qui feront parler Saint Martin, sur tous supports et par toutes techniques (gouaches, pastels, dessins à l'encre, toiles à l'acrylique, à l'huile...). L'image mobile sera aussi proposée : surprise ! Un diaporama présentera une suite de portraits des Saint-Martinois qui accepteront de participer au projet. Nous allons entamer en janvier une campagne d'invitation à se faire « tirer le portrait » ! Et même, un photographe extérieur sera invité, pendant l'exposition, à créer une séance de shootings... L'image doit se parer de toutes ses belles toilettes pour rendre hommage à Saint Martin !

Si par bonheur, les concours de mars et juin apportent leur cru de belles images, nous serons les premiers à nous en réjouir et à souhaiter reconduire le concours pour une nouvelle aventure longue et enthousiasmante.



« *Berdine, ses jardins, ses terrasses, son hameau* » - © Odile Dudouet

Ainsi, vous savez tout sur ce projet, un phénix renaissant de ses cendres ! Un nouveau souffle pour dire, toujours, le bonheur de vivre dans notre commune ! **Retenez les prochains rendez-vous : vos photos sont à envoyer avant le 28 du mois précédant la parution des journaux** de mars et de juin 2023. Photographes, d'Alezin aux Fouix, de Fondeluygnes à La Grande Bastide, nous sommes fiers de vous offrir un modeste rectangle, format portrait ou paysage, à la une de *L'Écho de Saint Martin* !

Maggy Grégoire

« LA CULTURE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE... »

La culture tout au long de l'année, c'est bien ce que nous avons mis en place, imperceptiblement, à la suite de la saison estivale : il est temps de vous exposer ce projet. Le 24 août a eu lieu l'inauguration des travaux de rénovation de la Chapelle Notre Dame d'Espérance, tandis que se poursuivait encore l'exposition JABER, clôturée le 8 **septembre**. La Strada est venue en **octobre**, comme cela sera tous les deux mois : le film « Sans Filtre », Palme d'Or 2022 au Festival de Cannes, a été projeté dans la Chapelle des Pénitents – lieu de rendez-vous d'hiver pour le cinéma. Au mois de **novembre**, c'est une conférence-débat qui s'est tenue dans le même lieu : l'intervenant, spécialisé en gestion du stress, a évoqué, dans un échange interactif avec le public, la question du « Reproche » : un débat animé mais sans reproche !

Nous sommes en **décembre**, la période intense des fêtes de fin d'année nous a incités à multiplier les rendez-vous ! Oui, vous l'aviez deviné, nous avons choisi de vous proposer au moins un **rendez-vous mensuel tout au long de l'année**, en attendant la saison estivale.

En décembre, plusieurs rendez-vous, et nos enfants sont à l'honneur :



- « **Les sapins de l'avent** » : dans les trois lieux de la commune, vous êtes invités à nous retrouver autour du traditionnel sapin qui sera installé. Nous vous attendons nombreux et n'oubliez pas d'apporter quelques belles décorations pour l'arbre !

Le vin chaud préparé par nos soins vous sera offert, et vous entendrez aussi : « Chauds, les marrons ; chauds ! »

Lundi 19, au Boisset,
Mercredi 21, à La Bégude,
Vendredi 23, au village.

- « **L'après-midi jeu** » : la ludothèque itinérante, « Jougà », accueillera les petits et les plus grands, et animera jeux, ateliers et activités variées. Entrée libre et gratuite ! Goûter partagé, tiré du sac



- Une **séance de cinéma jeune public**, le vendredi 30, à 16h ! Le film « SAMOURAÏ ACADEMY », pour terminer l'année 2023 ! **Tarifs STRADA** (Entrée : 5.50 € / Adhérents et moins de 18 ans : 4 € / 10 Entrées : 45 €)
Un goûter sera offert par la mairie.

Ajoutons que les associations proposent, en cette période festive, de nombreuses activités à découvrir dans le « L'Echo des associations », édition semestrielle jointe à votre « Écho de Saint Martin » de décembre.

QUOI DE NEUF À LA BIBLI ?

Un nouvel aménagement des lieux a été mis en place pour un accueil plus lumineux et plus ouvert, et un espace dédié au numérique avec un PC pour la consultation du public.

Afin d'agrandir son fonds propre, la commune a fait l'acquisition d'une soixantaine de d'ouvrages neufs.

28 BD adultes et 34 romans adultes, pour la plupart publications de la dernière rentrée littéraire. Par ailleurs, nous vous informons de la création d'un nouveau rayon livres audio !



Pour les férus de lecture et de partage, nous vous rappelons le rendez-vous mensuel du club de lecture, en partenariat avec le Foyer Rural (le dernier jeudi de chaque mois). Nous vous souhaitons de bonnes fêtes.

Hélène, Huguette et Patricia.

INFORMATION :

En raison des congés de fin d'année, la bibliothèque sera fermée du vendredi 23 décembre 2022 au mercredi 4 janvier 2023.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À LA RENCONTRE DES ÉCOLIERS DU VILLAGE



Le 1^{er} décembre dernier, les élèves des classes de CM1 et CM2 ont pu bénéficier d'un « concert surprise » !

Cette opération, menée sur l'initiative du conservatoire intercommunal, permet à plusieurs classes du périmètre intercommunal de découvrir la musique et de pouvoir échanger avec les musiciens !

LES TRAVAUX DU TRIMESTRE EN IMAGE !

Le photovoltaïque de l'école du Boisset est installé !

Après la finalisation de l'opération de rénovation thermique du bâtiment abordée dans le précédent numéro, nous vous informons que l'installation de l'équipement photovoltaïque du bâtiment est enfin terminée. Le raccordement au réseau d'électricité a pu se faire tout début décembre.



Cette opération a pu être réalisée grâce au soutien du Département au titre de la contractualisation.



Les travaux de marquage au sol :

Les agents de la commune ont commencé la reprise de plusieurs marquages au sol. Ont été repris : le stop du croisement D35/D48, plusieurs passages piétons (Boisset, Bégude et centre village), les places de stationnement devant la mairie. D'autres tracés sont d'ores et déjà prévus, comme le passage piétons devant la piscine par exemple. Si toutefois nous oublions un endroit qui vous paraît important, pour la sécurité notamment n'hésitez pas à nous le signaler, nous sommes preneurs de vos suggestions !



Des composteurs installés...d'autres à venir...



En partenariat avec le SIRTOM d'Apt, nous avons installé le premier composteur collectif de la commune. Cette opération était, au départ, uniquement destinée aux cantines. Nous avons souhaité qu'elle puisse bénéficier à tous. Ainsi chacun a libre accès au composteur mis en place près du réfectoire du village. Nous avons pu constater que certains d'entre vous l'utilisent déjà. Face à cet intérêt spontané, nous envisageons d'en installer d'autres, sur le village et les hameaux. Les consignes d'utilisation du composteur sont affichées dessus. Notre agent référent sur ce dossier est Jean-Louis ; si vous avez un doute ou besoin de conseils, n'hésitez pas à le contacter.

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT ARRIVE BIENTÔT



Les véhicules électriques sont de plus en plus répandus. Tout le monde n'ayant pas la possibilité de brancher son véhicule au domicile, nous pensons aux habitants du cœur du village notamment. La commune a décidé, il y a quelques mois, de trouver une solution pour proposer ce service. Ainsi, nous avons conclu un partenariat avec le Syndicat d'Énergie Vaclusien. Deux bornes vont prochainement être installées. Les travaux devraient être terminés au 1^{er} trimestre 2023.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 8 septembre 2022



1. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 23 juin ne soulève aucune remarque et est approuvé à l'unanimité

2. Administration générale : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la Chapelle pour Madame Christine SCHULTZ

Cette délibération portait sur le renouvellement de la convention de mise à disposition onéreuse de la Chapelle des Pénitents au profit de Madame SCHULTZ pour les cours de yoga. La mise à disposition se fera à titre onéreux pour une somme forfaitisée de 120 € par mois

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Urbanisme : Autorisation d'occupation du domaine public pour la pose d'une isolation par l'extérieur

Afin d'améliorer les performances énergétiques de sa construction sise Hameau des Marteaux, M. Henri CHARRIER avait sollicité l'autorisation d'entreprendre des travaux d'isolation thermique de sa façade par l'extérieur. Cette technique occasionne un débord sur le domaine public communal de 17 cm ce qui nécessite l'aval du conseil municipal. Considérant qu'il est important d'encourager les travaux d'isolation thermique et que l'ouvrage proposé ne compromet pas l'accessibilité existante de la voie,

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Restauration scolaire : Choix des fournisseurs pour la maintenance des locaux de restauration scolaire (matériel chaud et froid, hottes, dératissage)

Il convient de désigner des fournisseurs pour les prestations suivantes : Dératissage et entretien des hottes, et entretien des matériels chaud et froid des cantines du village et du Boisset (frigos, four...). Après consultation de plusieurs offres, le choix du conseil s'est porté sur

Dératissage : Société Avipur 170,00. € HT/an **Entretien des Hottes** Société Avipur 540,00 € HT/an

Contrat de maintenance matériels Chaud et Froid : Société Froid Cuisine Industrie 1800,00€ HT/an

Délibération approuvée à l'unanimité

5. Finances : Restauration scolaire : tarification à compter du 1er septembre 2022

Cette délibération portait sur l'adoption des nouveaux tarifs de la restauration scolaire. Ces tarifs sont harmonisés avec les deux autres communes du RPI. La tarification sociale est maintenue. La grille tarifaire proposée est la suivante :

Quotient familial Tarif repas

0 à 400 1,00 €

400 à 600 2,00 €

600 et + 3,30 € **Délibération approuvée à l'unanimité**

6. Finances : Portage des repas : tarification à compter du 1er octobre 2022

Cette délibération porte sur une augmentation du tarif des portages de repas aux aînés. Le tarif passe de 10 à 11€. Cette augmentation est due à l'augmentation des prix de notre fournisseur, celle du carburant et du point d'indice des fonctionnaires.

Délibération approuvée à l'unanimité

7. Finances : ADIL : cotisation 2022

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse (ADIL) assure auprès de nos concitoyens une mission d'intérêt général, d'information sur le logement. La cotisation 2022, s'élève à 106,68 €.

Délibération approuvée à l'unanimité

8. Finances : Subvention à l'association OCCE

Les écoles de la commune ont adhéré à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE). Cet organisme, de statut associatif, est lié par convention à l'Éducation Nationale. Outre l'accompagnement pédagogique, cet organisme permet à nos écoles (Village et Boisset) d'avoir la gestion d'un compte en banque (indépendante de la commune et de l'APE). Cela permet donc par exemple de collecter les contributions des parents à une sortie scolaire, etc. Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 100 €, en alimentation initiale dudit compte.

Délibération approuvée à l'unanimité

9. Finances : Décision Modificative Section Investissement du budget principal

Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, le conseil avait prévu la somme de 22 500,00 € sur la section dépenses du budget d'investissement, pour l'opération équipement photovoltaïque de l'école du Boisset. Or, les travaux représentent un coût supplémentaire de 4 100,00 euros. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit afin de pouvoir mandater le surcoût supplémentaire. 100€ seront pris sur les dépenses imprévues et 4000€ sur l'opération de rénovation thermique.

Délibération approuvée à l'unanimité

10. Finances : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023

Cette délibération réglementaire porte sur une modification de la nomenclature budgétaire et comptable. Nous passons du référentiel M14 au référentiel M57.

Délibération approuvée à l'unanimité

11. & 12 Modification du tableau des effectifs permanents titulaires & Recrutement par voie de mutation d'un agent de catégorie C, filière administrative à temps non complet

La première délibération porte sur l'ouverture d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18h hebdo). La seconde, en lien avec la précédente, porte sur le recrutement de l'agent sur le poste. Il s'agit ici de pérenniser le poste d'agent d'accueil.

Délibération approuvée à l'unanimité

13. Modification du tableau des effectifs non permanents

Cette délibération vise à fermer le poste d'agent contractuel à temps partiel qui avait été ouvert pour l'accueil (le poste est passé dans les effectifs permanents cf points précédents) et de prolonger le contrat d'un agent technique, à raison de 35 H hebdo, pour effectuer des travaux de remise en état des bâtiments et de la voirie.

Délibération approuvée à l'unanimité

Séance du 7 octobre 2022

Le conseil a été réuni pour un point unique à l'ordre du jour, la souscription d'une ligne de trésorerie. En effet, en date du 1^{er} septembre, la commune a remboursé le prêt de 100 000€ contracté pour des opérations d'investissement. Parallèlement, de nombreux travaux d'investissement pour lesquels nous sommes en attente de versement de subventions ont été payés. Ainsi, nous avons consulté les établissements bancaires pour un montant de 70 000€ de ligne de trésorerie (correspondant au montant des subventions en attente de versement). Quatre ont répondu, la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel. L'offre retenue est celle de la Caisse d'Épargne CEPAC.

Délibération approuvée à l'unanimité

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE DEVRA ÊTRE APPROUVÉ LE 15-12-22



Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les procès-verbaux sont désormais approuvés lors de la séance suivante. Ils sont également téléchargeables sur le site : <https://saintmartindecastillon.fr/votre-mairie/actions-municipales/conseils-municipaux/>. La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 15 décembre 2022. Elle sera ouverte au public en présentiel et diffusée en direct via la page Facebook de la mairie.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Abel ESCHENBRENNER fils de Jean-Baptiste ESCHENBRENNER et Aurélie UGHETTO né le 09/11/2022

Toutes nos félicitations aux parents

Décès :

André RIGAULT décédé le 15/09/2022

Fabrice JOBERT décédé le 29/10/2022

Nos pensées vont à leurs proches.

DES SERVICES À VOTRE SERVICE

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier.

« Le Lien » est présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.

Il est précisé que les artisans peuvent faire appel à ce service pour trouver assistance dans leurs démarches de facturation sur CHORUS.

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire ont lieu le lundi matin, tous les quinze jours en mairie. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

Madame Annie DELAUP, Présidente de l'ADMR (Caseneuve, Saint Martin de Castillon, Saignon) vous reçoit, lors de la permanence d'accueil le 1^{er} jeudi de chaque mois de 10h à 12h au local de l'association (mairie de Caseneuve).

Contacts : 06.15.53.83.98 ou coustellet@admr84.org



NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE : Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM : 04 90 04 80 21 ou mail contact@sirtom-apt.fr -

Déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : 04 90 04 49 70 – ou mail contact@paysapt-luberon.fr (Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)

Retrouvez l'annuaire des artisans, commerçants et producteurs de la commune sur notre site internet (une version papier a été distribuée avec le numéro du mois de juin).



Prochain numéro – Mars 2023